



## ATTENTION

### CHANGEMENT DE DATE — COUPURE D'EAU POTABLE TRAVAUX POSTE DE CHLORATION

## ATTENTION

Tel qu'indiqué dans le dernier Info municipal, les travaux prévus pour le 25 mai 2021, au poste de chloration situé en bordure du boulevard Nilus-Leclerc, sont reportés au **mardi 29 juin 2021**. Les immeubles touchés sont ceux du secteur de L'Islet-sur-Mer desservis par le réseau d'aqueduc, à l'exception des adresses du 96 – 98 – 103 – 110 – 113 – 114 – 119 – 125 et 135, boulevard Nilus-Leclerc, qui ne sont pas affectées par ces travaux.

Ces travaux amèneront une **coupure d'alimentation en eau potable** entre 7 h et 16 h, le 29 juin. La pression de l'eau sera basse jusqu'à environ 17 h, le temps que la pression se rétablisse dans le réseau. **En raison de ces travaux, les résidences touchées devront faire bouillir l'eau (avis d'ébullition)**. Cet avis sera transmis par le biais des alertes municipales. MERCI DE VOUS Y INSCRIRE.

## NOUVEAUTÉ !

### INSCRIPTION AU SYSTÈME D'ALERTES MUNICIPALES

## GRATUIT

RAPPEL | La Municipalité de L'Islet est heureuse de vous informer qu'un système d'alertes municipales est en place depuis le 30 avril dernier. Nous invitons fortement toute la population à s'inscrire : **C'EST GRATUIT !** Toutes les communications urgentes (ex. : bris d'aqueduc, fermeture de route) seront faites de cette façon. Les avantages : une communication plus rapide, avec un plus grand nombre de citoyens touchés.

#### Comment vous inscrire au système d'alertes municipales

1. Accédez au lien : [avis.lislet.com](http://avis.lislet.com)
2. Dans la colonne de gauche sélectionnez *Inscription*
3. Entrez votre prénom et votre nom, ainsi que votre adresse complète
4. Entrez un numéro de téléphone et/ou une adresse courriel
5. Dans *Comment souhaitez-vous être rejoint ?*, cochez votre préférence en ce qui a trait au mode de communication pour vous joindre (par courriel, par SMS ou par téléphone)
6. Dans *Types d'alertes désirées ?* sélectionnez les types d'alertes que vous désirez recevoir  
\*Prendre note que par défaut, les **Urgences** sont automatiquement cochées
7. Pour finir, cliquez sur *M'abonner*

#### INSCRIPTION



#### ALERTES MUNICIPALES

Il faudra par la suite valider votre courriel et votre numéro de cellulaire, le cas échéant. Vous recevrez un courriel pour faire l'activation de votre compte, puis s'il y a lieu, un code par SMS pour valider votre numéro de cellulaire. Il faudra ensuite ajouter ce code à votre compte en ligne. Tant et aussi longtemps que vous n'avez pas validé votre courriel/numéro de cellulaire et que vous n'avez pas activé votre compte, vous ne pourrez pas recevoir d'alerte.

Vous aurez également accès aux alertes directement sur le lien : [avis.lislet.com](http://avis.lislet.com).

**Important ! Ce système d'alerte sera le seul moyen de communication que la municipalité utilisera pour aviser les citoyens de toute urgence. C'est pourquoi il est primordial que tous les citoyens y soient inscrits.**

Vous avez besoin d'aide pour l'inscription ? Contactez-nous au 418 247-3060 poste 223 ou par courriel à [communication@lislet.com](mailto:communication@lislet.com).



## DISTRIBUTION D'ARBRES

En 2019, l'agrile du frêne a été repéré pour la première fois à L'Islet.

En ce sens, la municipalité a décidé de miser sur la plantation d'arbres d'autres essences qui pousseront afin de remplacer, un jour, les frênes qui disparaîtront ou ceux qui ont déjà disparu en raison de la présence de l'agrile. Dans le cadre de cette démarche, une distribution d'arbre gratuite aura lieu.

**Quand : Vendredi 28 mai 2021 de 13 h à 17 h  
(beau temps, mauvais temps)**

**Où : Stationnement du bureau municipal  
(284, boulevard Nilus-Leclerc)**

Précisons que ce programme s'adresse uniquement aux personnes qui ont ou avaient des frênes sur leur propriété. Une preuve de résidence à L'Islet et une preuve de frêne, toujours sur place ou abattus (photo de l'arbre, feuilles, permis d'abattage, etc.) seront exigées. Une quinzaine d'espèces d'arbre de différentes tailles seront disponibles. Le nombre maximal d'arbres qui sera remis au citoyen sera égal ou inférieur au nombre de frênes se trouvant sur le terrain ou abattus, jusqu'à un maximum de 5.

Pour en savoir davantage, communiquez avec M. Yannick Bourque, conseiller en urbanisme à la municipalité au 418 247 3060, poste 227 ou au [urbanisme@lislet.com](mailto:urbanisme@lislet.com).

## DEMANDE DE PERMIS OU CERTIFICATS

Avant de débiter tout travaux de rénovation, d'agrandissement, d'installation de piscine, thermopompe ou autres, il est important de consulter la municipalité pour faire une demande de permis, d'autorisation ou pour obtenir de l'information, pour ce faire, préparez-vous à fournir les informations suivantes, soit : nom, numéro de téléphone, adresse de l'immeuble visé, montant estimé des travaux, nom de l'entrepreneur et la raison de votre demande.

En contexte de pandémie, **il est préférable de communiquer par téléphone** pour faire votre demande ou obtenir de l'information.

La Municipalité de L'Islet vous rappelle que le service d'inspection a jusqu'à 30 jours pour émettre un permis ou un certificat, à partir du moment où la demande est complète. Nous vous invitons donc à prévoir vos travaux en conséquence !

Service d'inspection  
418 247-3060 poste 231/[inspection@lislet.com](mailto:inspection@lislet.com)

## 2<sup>E</sup> ÉCHÉANCE — TAXES MUNICIPALES 2021



Prendre note que le prochain versement pour les taxes municipales est le 1<sup>er</sup> juin prochain.

- Échéance du premier versement : 1<sup>er</sup> mars
- **Échéance du deuxième versement : 1<sup>er</sup> juin**
- Échéance du troisième versement : 1<sup>er</sup> septembre
- Échéance du quatrième versement : 1<sup>er</sup> décembre

Nous vous rappelons qu'à compter de ces dates, tout paiement non fait accumule des intérêts et pénalités.

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants aura lieu le **5 juillet** prochain. Vous avez jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet pour vous inscrire en communiquant au 418 247-3060, poste 221.

Qu'est-ce qui est accepté lors de la collecte des encombrants ? Divan, sofa, matelas, douche et bain en PVC, tapis, prélat et toile de piscine, pour tout autre déchet encombrant vous pouvez vous rendre à l'écocentre pour vous en départir consciencieusement.

## ENREGISTREMENT DES CHIENS

RAPPEL — L'enregistrement de tous les chiens sur le territoire de la municipalité est OBLIGATOIRE.



Pour ce faire, vous trouverez un formulaire à remplir directement sur le site internet de la municipalité au <https://www.lislet.com/citoyens/environnement/animaux-domestiques> ou si vous désirez remplir le formulaire à la main, des copies format papier sont également disponibles au bureau municipal.

### Médaille

La Municipalité de L'Islet remettra au(x) propriétaire(s) ou gardien d'un chien enregistré une médaille comportant le numéro d'enregistrement du chien. La médaille constitue la licence et sera facturée au(x) propriétaire(s) de l'animal au coût de 20 \$.

### Modes de paiement

- En ligne avec votre institution financière
- Par chèque
- En argent comptant

Merci de votre compréhension et collaboration !

## FERMETURE JOURNÉE DES PATRIOTES

Prendre note que le bureau municipal sera fermé, le lundi 24 mai pour le congé de la Journée nationale des Patriotes.